

Bienvenue à la faculté de droit CY Cergy Paris Université

GUIDE DES LICENCES
2021-2022



SOMMAIRE

Organisation de la Faculté de Droit	03
Présentation des gestionnaires pédagogiques	04
Relations internationales	06
Inscriptions pédagogiques	07
Redoublement et rattrapage	08
ENT et plateforme cours UCP	09
Site internet de la Faculté de droit	10
Contrôle terminal et tutorat	11
Lieux d'enseignement	12
Associations étudiantes de la Faculté de droit	13
Contacts administratifs CY Cergy Paris Université	14
Informations pratiques	15
Service SCUIO-IP	16
Contacts utiles	17
Vie au sein du campus CY Cergy Paris Université	19
Calendrier universitaire 2020-2021	21
Consignes sanitaires - COVID 19	22
Section disciplinaire - Décret	25
Règlement contrôle des connaissances	26
Recours gracieux / Demande contrôle connaissance	27

ORGANISATION DE LA FACULTÉ

DIRECTION DE LA FACULTÉ DE DROIT



Doyenne de la Faculté de Droit

Nelly FERREIRA

--

Vice-doyenne Affaires générales

Laurence VAPAILLE

--

Vice-doyenne Licences

Valérie MENES

--

Responsable administratif

Eva HIRTZ

--

Responsable administratif adjoint

Simon GANCEL

--

Secrétariat de la Doyenne

Véronique KALFON

RESPONSABLES ANNÉES LICENCES

Licence 1a

Catherine AUDEOUD

Licence 1b

Caroula ARGYARDIS

Licence 1c

Pierre BOURDON

Licence 2

Ludivine RICHEFEU

--

Licence 3

Scarlett-May FERRIÉ et Martin QUESNEL

--

L'institut d'études judiciaires IEJ

Caroline PELLETIER

GESTIONNAIRES PÉDAGOGIQUES

Vous venez de vous inscrire en 1ère année de licence à CY Cergy Paris Université.

**Afin de vous accompagner dans votre parcours au sein de notre établissement,
l'université se mobilise pour vous permettre de réussir vos études.**

VOTRE GESTIONNAIRE PÉDAGOGIQUE

**Votre gestionnaire pédagogique, membre de l'équipe de formation,
vous accueille, vous conseille, et assure :**

Le suivi des emplois du temps

L'organisation des contrôles continus et des examens

La saisie des notes et la préparation des jurys

La transmission de vos différentes demandes au directeur de la licence
(directeur des études, enseignant responsable pédagogique de la 1ère année,...)



**En période de crise sanitaire :
MERCI D'ATTENDRE L'AUTORISATION DE LA GESTIONNAIRE
PÉDAGOGIQUE AVANT D'ENTRER DANS SON BUREAU**

1 seule personne autorisée à la fois par bureau

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Ici, le masque est obligatoire.



MAXIMUM 1 PERSONNE À LA FOIS PAR BUREAU.

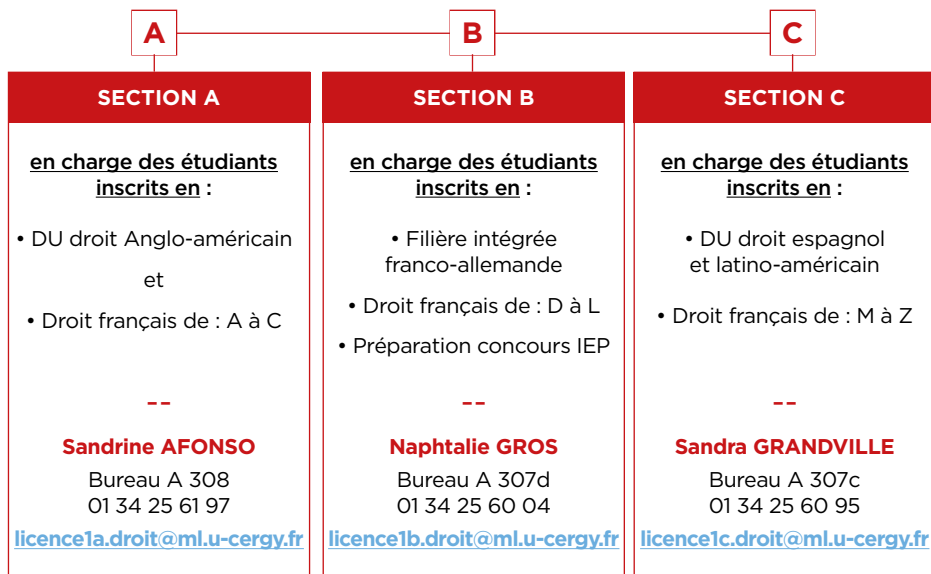
Merci !



GESTIONNAIRES PÉDAGOGIQUES

LICENCE 1

Répartition par ordre alphabétique des étudiants inscrits en droit français dans les trois sections



LICENCE 2

Crystèle Pascaline JUSTE

Droit français de : A à D

Bureau A 307 a
01 34 25 60 84

Sandrine TEFFO

Droit français de : E à Z

Bureau A 307 b
01 34 25 60 87

licence2.droit@ml.u-cergy.fr

LICENCE 3

Aurianne VASSORD

Bureau A 345 b

01 34 25 23 29

licence3.droit@ml.u-cergy.fr

RELATIONS INTERNATIONALES

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES / ERASMUS

Élia GOMBERT

01 34 25 60 20
(Europe, Amérique Latine)

Augustin BIGOTTE

01 34 25 22 73
(USA, Royaume-Uni, Canada, Australie, Asie)

international.droit@ml.u-cergy.fr

Pour accéder à toutes les informations :
<http://www.droitucp.fr/pages/international>

PROFESSEURS RÉFÉRENTS

Roxana FAMILY

États-Unis, Canada, Australie, Royaume-Uni, Asie, Pays-Bas (Inholland)

Ute WEINMANN

Allemagne et Europe de l'Est

Danielle ROJAS

Espagne et Amérique Latine

Caroula ARGYRIADIS

Europe du nord, Pays-Bas, Europe du sud, Belgique



INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES

**Votre affectation dans un TD (jour et l'heure)
se fera automatiquement sur Apogee.**



**Pour être inscrits automatiquement en TD :
vous devez impérativement vous connecter à votre ENT
et inscriptions pédagogiques ou à partir du lien suivant :
<https://apogee.u-cergy.fr/ip-web/loginInscription.jsf>**

ÉTUDIANTS EN DROIT ÉTRANGER ET FILIÈRE INTÉGRÉE

Du mardi 07 septembre 2021 de 9h00 à 16h00

Demande de changement de TD sur justificatif uniquement à déposer
auprès de votre gestionnaire pédagogique
du jeudi 16 au vendredi 17 septembre 2021 à 17h00

ÉTUDIANTS EN DROIT FRANÇAIS

Du lundi 13 septembre à 9h00 au mardi 14 septembre à 16h00

Demande de changement de TD sur justificatif uniquement à déposer auprès de votre
gestionnaire pédagogique du jeudi 16 septembre au vendredi 17 septembre à 17h00

ATTENTION

**Aucun changement de groupe ne sera effectué
en dehors de ces dates
et sans justificatif auprès de votre gestionnaire pédagogique**

DIPLÔME DE LA LICENCE EN DROIT

REDOUBLEMENT - RATTRAPAGE

Le diplôme de la licence mention droit est obtenu
en six années maximum.

L'étudiant a droit à un premier redoublement
chaque année, et la possibilité d'un triplement au cours de la
Licence uniquement sur avis du jury d'examen.

(Article 4 du RCC)



AUCUNE ABSENCE INJUSTIFIÉE EN TD
sinon rattrapage avec inscription obligatoire
auprès de votre gestionnaire pédagogique

DROIT À 2 ABSENCES JUSTIFIÉES

AU BOUT DE 3 ABSENCES JUSTIFIÉES



Rattrapage avec inscription



ENT & PLATEFORME COURS UCP

Adresse de l'ENT - Environnement numérique de travail :

<https://monucp.u-cergy.fr/>



ACTIVATION DE VOTRE ESPACE ENT

**Pour une 1ère connexion
et obtenir vos identifiants ENT**

1

Connectez-vous à

<https://www.u-cergy.fr/fr/index.html>

2

Cliquez sur «Accès direct» puis mon UCP (ENT)

3

Cliquez sur le lien «Première connexion»

4

Cliquez sur le lien «Activez votre code d'accès
aux ressources électroniques»

5

Remplir les champs demandés, cochez la case
de la charte informatique puis cliquez sur le
bouton «obtenir mes identifiants»

MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE

CY Cergy Paris Université
offre une adresse électronique
à chaque étudiant,
dès son inscription administrative
du type **prénom+nom@etu.cyu.fr**



ATTENTION

Tous les échanges avec l'Université
et le service administratif
se fera uniquement
sur cette adresse électronique

SUR L'ENT

RUBRIQUE DOSSIER ÉTUDIANT

Consulter votre inscription
administrative et vérifier
si les renseignements vous
concernant sont exacts
--

Modifier votre adresse annuelle
si nécessaire
--

Éditer un certificat de scolarité
--

Consulter votre emploi du temps
--

Prendre connaissance
de vos notes et résultats après
délibération du jury

RUBRIQUE IP WEB

Faire vos
inscriptions
pédagogiques
en ligne

SUR LA PLATEFORME COURS UCP

<https://cours-prod.cyu.fr>

Fiches de travaux dirigés
--

Plans de cours
--

Absences des enseignants et rattrapages
--

Ressources documentaires
juridiques en ligne
--

Tutos de la fac de droit
--

Calendrier universitaire
--

Règlement de contrôle des connaissances
--

Conventions de stage

SITE INTERNET DE LA FACULTÉ

<http://www.droitucp.fr/>

PRATIQUE

Activités et événements
de la Faculté de Droit

Offres de stages et d'emploi

Actualités de la vie étudiante

PÉDAGOGIQUE

Présentation de tous les diplômes

L'international à la Faculté de droit

La recherche à la Faculté de droit

Informations sur les associations
et la vie étudiante



SE CONNECTER À L'INTRANET DU SITE DE LA FACULTÉ DE DROIT

accéder aux offres de stage et emploi de la Faculté

Vous pouvez vous connecter via l'onglet intranet (en haut à droite du site)
ou via ce lien : <http://www.droitucp.fr/auth/login>

Nom d'utilisateur : etudiantdroit

Mot de passe : sera communiqué à la pré-rentree

CONTRÔLE TERMINAL & TUTORAT

LE CONTRÔLE TERMINAL

La demande doit être justifiée (contrat de travail, problème de santé, double cursus). **La demande doit être faite au début de chaque semestre.**

Les étudiants boursiers et les étudiants inscrits au D.U. (diplôme universitaire) ne peuvent pas demander le contrôle terminal.

Les étudiants inscrits administrativement (à la scolarité) **après le 24 septembre 2021 seront obligatoirement inscrits en contrôle terminal.**

Date limite de demande de contrôle terminal pour les étudiants en Licence 1 : jusqu'au vendredi 17 septembre 2021



LE TUTORAT

Le tutorat commencera début octobre. Il permet aux étudiants de 1ère année de bénéficier de conseils de méthodes, d'aide au travail personnel ou à la recherche documentaire dans les 2 bibliothèques.

Tous les jours à la bibliothèque des Chênes de **9h à 19h sans inscriptions préalables.**
Planning précis sur les panneaux d'affichage et la Plateforme Cours UCP

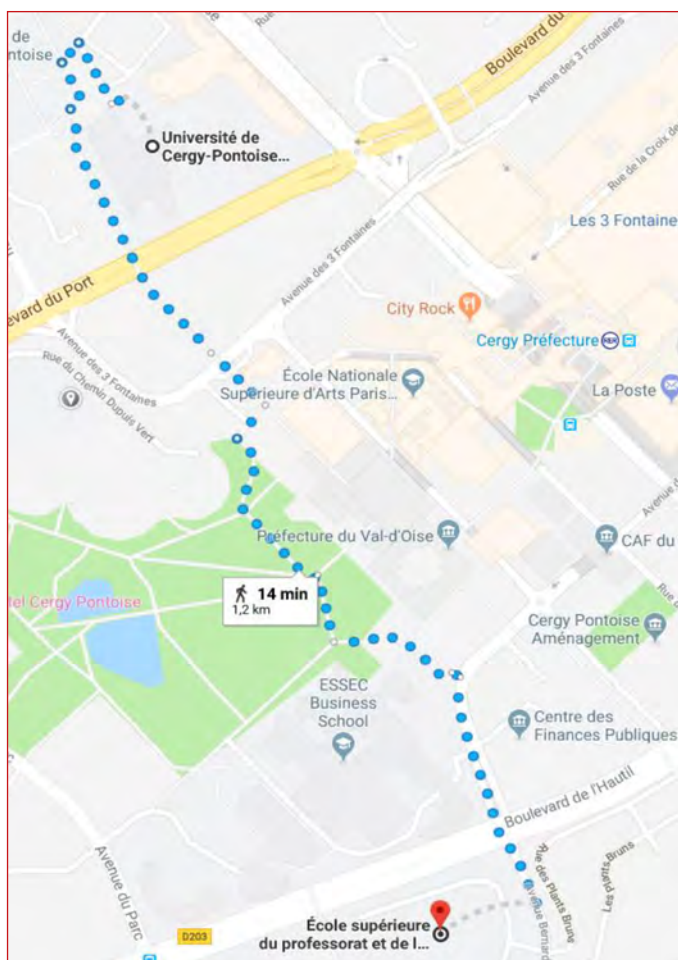
LIEUX ENSEIGNEMENTS

Les cours magistraux, ainsi que la majorité des TD, sont dispensés sur le **site des Chênes 1** et **Chênes 2** ainsi qu'à la **Tour** :
33 boulevard du Port à Cergy.

Certains TD peuvent être dispensés sur le **site de Hirsch** :

Vous trouverez ci-dessous l'itinéraire pour accéder au site de Hirsch depuis les Chênes 1 : prévoir 15 minutes !

<http://www.droitucp.fr/actualites/comment-acceder-au-site-de-hirsch-depuis-les-chenes-1>



ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

De nombreux évènements et manifestations sont organisés à l'initiative des étudiants et à destination des étudiants de la Faculté de droit pour contribuer à faire vivre le campus.

ASSOCIATION PORTALIS : BDE DE LA FACULTÉ DE DROIT

Le BDE Portalis, originairement bureau des étudiants de droit de la Faculté de droit est une des plus grandes associations du campus de CY Cergy Paris Université.



bdeportalis.ucp@gmail.com

<https://www.facebook.com/bdeportalisucp/>

<http://www.droitucp.fr/bde-portalis>

ASSOCIATION LES ECO-DROITS CY #LED

Les Eco-droit (LED) est une association de représentation étudiante visant à valoriser les compétences des étudiants, à améliorer leurs conditions de vie et d'études.



lesecodroitsucp@gmail.com

<https://www.facebook.com/pg/Les-Eco-Droits-CY-LED>

EUROPEAN LAW STUDENTS' ASSOCIATION — ELSA CERGY

ELSA a pour objectif principal d'ouvrir les étudiants à un environnement international et de contribuer à leur formation juridique, tout en créant un réseau mondial entre étudiants et professionnels et en participant à l'insertion professionnelle.

L'Association Européenne des Etudiants en Droit

elsa

The European Law Students' Association
CERGY

<https://www.facebook.com/ELSACergyUCP>

<http://www.droitucp.fr/international-elsa>

CONTACTS ADMINISTRATIFS CYU

SCOLARITÉ GÉNÉRALE

Bureau 40 - Rez-de-chaussée, Chênes 2
Tel : 01 34 25 71 53

Inscription administrative
Attestation de réussite
Duplicata de carte d'étudiant
Demande de diplôme



BUREAU DES BOURSES ET LOGEMENTS

Bureau 41 bis - Rez-de-chaussée, Chênes 2
Tel : 01 34 25 61 61
bureaudesbourses@ml.u-cergy.fr

Logements en résidence universitaire
etudiant.gouv.fr

Plateforme logement de l'Université :
housing.u-cergy.fr

BUREAU ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

Bureau 317 - Tour des Chênes - Tel : 01 34 25 72 84 et 01 34 25 63 31
bureauetrangers@ml.u-cergy.fr

ACCUEIL DES SITES ET OBJETS TROUVÉS

Accueil Chênes 1 : situé près du restaurant universitaire
Secrétariats pédagogiques de l'UFR Droit : au 3ème étage des Chênes 1

INFORMATIONS PRATIQUES

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

SITE DES CERCLADES

Place des Cerclades,
Cergy-Pontoise (parvis)
Tel : 01 34 25 60 74

Lundi, mercredi, vendredi : 9h00-19h00
Mardi : 9h00-20h00
Samedi : 9h00-18h00

SITE DES CHÊNES

1er étage du bâtiment des Chênes 1
Escalier D

du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00
01 34 25 61 34



4 RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Le Parc
5 avenue du Parc à Cergy Préfecture

Cergy - Les Chênes
33 boulevard du Port

Saint Martin
2 Avenue Adolphe Chauvin à Pontoise

Neuville
5 mail Gay Lussac

Restaurants gérés par le CROUS

Plus d'infos sur www.izly.fr



Ouverts de 11H30 à 13H30



Tarif social national : 3,25€

Contexte sanitaire Covid :
Tarif = 1€

SERVICE SCUIO-IP

LE SERVICE SCUIO-IP

Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle

**Vous réalisez que vous vous êtes mal orienté,
que vous ne savez pas ce que vous voulez faire,
que les résultats ne sont pas à la hauteur de vos attentes ...**

Le SCUIO-IP est à votre disposition pour vous aider à trouver votre voie :

- => vers une autre filière de l'Université, un DUT ou un BTS avant mi-octobre,
- => vers une autre filière au semestre 2, le Semestre Nouveau Départ,
ou un autre diplôme dans un de nos établissements partenaires,
- => ou pour tout autre projet.

SCUIO-IP : RC de la Tour des Chênes - 01 34 25 63 22 - scuio@ml.u-cergy.fr



CONTACTS UTILES



NUMÉRO D'URGENCE

**Si vous êtes témoin d'un malaise, d'un incident ou d'un accident,
il faut impérativement appeler les agents de sécurité de l'Université au :**

01 34 25 66 66

Présents en permanence au poste central de sécurité (PCS),
les agents de sécurité peuvent apporter les premiers soins.

Il faut indiquer précisément et rapidement l'adresse d'intervention,
les attendre et les guider sur le lieu d'intervention.

INDICATIONS À DONNER LORS D'UN APPEL :

- Identification : nom, prénom
- Adresse exacte où se situe l'intervention : bâtiment, étage, bureau ou numéro de salle.
- Nature de l'accident : malaise, incendie, et décrire précisément ce qui s'est passé
- Nombre et état apparent des victimes + âge, position, gestes effectués

**En cas de non réponse du poste central de sécurité et d'urgence,
appuyez sur un déclencheur manuel.
Et prévenez votre gestionnaire pédagogique.**

CONTACTS UTILES



Vous rencontrez un problème de santé ou un problème psychologique ?

SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Le SUMPPS est à votre écoute pour toute demande d'information, d'orientation relative à la santé

ATTENTION

Une visite médicale de prévention est obligatoire.

Merci de Prendre rdv.

SUMPPS : RC Chênes 2

01 34 25 60 77

sante@ml.u-cergy.fr



Vous avez des difficultés familiales, sociales ou financières ?

LE SERVICE SOCIAL DU CROUS

Le service social du CROUS écoute, informe, conseille, oriente et accompagne les étudiants.

L'assistante sociale travaille en liaison avec les services de l'Université et les partenaires extérieurs.

Tour des Chênes

4ème étage Bureau 410

01 34 25 71 05

www.crous-versailles.fr



**Vous êtes en situation de handicap
et vous avez besoin d'aménagements pour suivre vos études ?**

SERVICE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

Le bureau ouvert du lundi au jeudi 9h30 à 12h
et de 14h à 16h30 et le vendredi de 9h30 à 12h

RC Chênes 2 - bureau 39

01 34 25 61 31 / 01 34 25 61 38

Référente Handicap Faculté de droit

Nathalie DARS

nathalie.dars@cyu.fr

handicap@ml.u-cegy.fr

VIE AU SEIN DU CAMPUS CYU



BUREAU DE LA VIE ASSOCIATIVE - MAISON DES ÉTUDIANTS (MDE)

Vous souhaitez créer une association ou vous engager dans une association existante, valoriser votre implication à l'université, réaliser et financer vos projets

Tour des Chênes
Bureau 216, 2ème étage
01 34 25 61 03 / 01 34 25 23 41

vie.associative@ml.u-cergy.fr



SERVICE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Vous avez envie de faire du théâtre, de la danse ? Vous êtes musicien et souhaitez participer au tremplin musical ? Ou tout simplement vous produire au sein de l'Université ? Vous avez un projet artistique ou culturel, vous souhaitez bénéficier du PassOpen Campus ?

Maison des étudiants (MDE) :
Tour des Chênes
Bureau 216, 2ème étage
01 34 25 63 79

culture@ml.u-cergy.fr



SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Vous voulez pratiquer une activité sportive en loisirs ou au sein de votre cursus d'études (UE4) ?

SUAPS sous la passerelle des Chênes 1
01 34 25 61 95

sport@ml.u-cergy.fr

VIE AU SEIN DU CAMPUS CYU



MAISON DES LANGUES

La Maison des langues est un espace de travail multimédia pour l'apprentissage et le perfectionnement en langues en autoformation guidée.

**Vous voulez faire des progrès
en langues étrangères ?**

MAISON DES LANGUES : Chênes 1
3ème étage, bureau E386
01 34 25 72 65

<https://www.cyu.fr/maison-des-langues>



REZO UCP

**Vous souhaitez faire partie du réseau solidaire des étudiants
et diplômés de CY Cergy Paris Université**

Rezo UCP est une communauté des alumni de l'université
pour échanger avec les membres de la communauté,
participer aux événements fédérateurs, bénéficier d'offres d'emploi.

<https://www.u-cergy.fr/fr/rezo-ucp.html>



LES MAISONS DES ÉTUDIANTS (MDE)

Vous voulez vous détendre entre deux cours ?

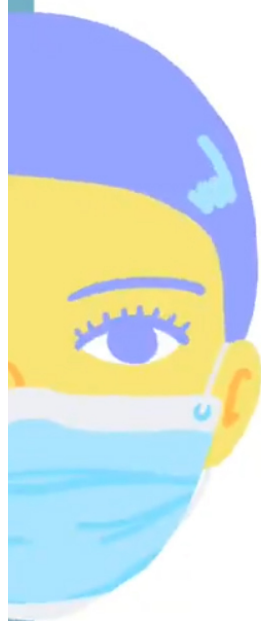
Des **MDE** existent sur :
le site des Chênes (RC tour des chênes)
sur le site de Saint Martin (Ronde)
et sur le site de Neuville (bat E)

La salle « **33 Tour** » vous propose
des spectacles gratuits
mais aussi de vous produire sur scène,
tout au long de l'année,
au RC de la MDE des Chênes.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022

☐ Cours
 ☐ Examens
 ☐ Corrections copies et Jurys délibérations
 ☐ Vacances

SEMAINE	EMPLOI DU TEMPS
Semaine du 30 août	Semaine d'intégration et préentrées (1 ^{er} , 2 et 3 septembre pour les L1)
Semaine du 06 septembre	CM1 + inscriptions TD
Semaine du 13 septembre	CM 2 en distanciel + inscriptions TD Examens IEJ
Semaine du 20 septembre	CM 3 + TD 1
Semaine du 27 septembre	CM 4 + TD 2
Semaine du 04 octobre	CM 5 + TD 3
Semaine du 11 octobre	CM 6 + TD 4
Semaine du 18 octobre	CM 7 + TD 5
Semaine du 25 octobre	CM 8 + TD 6
Semaine du 01 novembre	V A C A N C E S
Semaine du 08 novembre	CM 9 + TD 7 <i>(Jeudi 11 novembre férié)</i>
Semaine du 15 novembre	CM 10 + TD 8
Semaine du 22 novembre	CM 11 + TD 9
Semaine du 29 novembre	TD 10 + Semaine de révisions
Semaine du 06 décembre	Examens DU droit étranger
Semaine du 13 décembre	Examens 1ère Session semestres impairs + Examens UE Libre
Semaine du 20 décembre	V A C A N C E S
Semaine du 27 décembre	V A C A N C E S
Semaine du 03 janvier	Examens 1ère Session semestres impairs
Semaine du 10 janvier	CM 1 + Inscriptions TD + fins Examens 1 ^{ère} session
Semaine du 17 janvier	CM 2 + Inscriptions TD
Semaine du 24 janvier	CM 3 + TD 1
Semaine du 31 janvier	CM 4 + TD 2
Semaine du 07 février	CM 5 + TD 3
Semaine du 14 février	CM 6 + TD 4 + Délibérations 1ère session
Semaine du 21 février	CM 7 + TD 5
Semaine du 28 février	V A C A N C E S
Semaine du 07 mars	CM 8 + TD 6
Semaine du 14 mars	CM 9 + TD 7
Semaine du 21 mars	CM 10 + TD 8
Semaine du 28 mars	CM 11 + TD 9
Semaine du 04 avril	TD 10 + Semaine de révisions.
Semaine du 11 avril	Examens 1ère Session semestres pairs
Semaine du 18 avril	Examens 1ère Session semestres pairs Examens UE libres
Semaine du 25 avril	V A C A N C E S
Semaine du 02 mai	V A C A N C E S
Semaine du 09 mai	Examens 1ère Session semestres pairs + Examens DU droit étranger
Semaine du 16 mai	Correction de copies
Semaine du 23 mai	Corrections de copies et organisation des jurys <i>(Jeudi 26 mai férié)</i>
Semaine du 30 mai	Délibérations semestre pairs + jury compensation 1ère session + DPP
Semaine du 06 juin	Session de rattrapage semestres impairs <i>(Lundi 06 juin férié)</i>
Semaine du 13 juin	Session de rattrapage semestres impairs
Semaine du 20 juin	Session de rattrapage semestres pairs
Semaine du 27 juin	Session de rattrapage semestres pairs
Semaine du 04 juillet	Délibérations 2 nd e Session semestres pairs et impairs + jury de compensation 2 nd e Session



[Covid-19]

Mesures générales à
respecter à
CY Cergy Paris
Université

#rentrée2021

CONSIGNES SANITAIRES - COVID-19



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



SE LAVER RÉGULIÈREMENT LES MAINS

AVEC DU SAVON OU UN GEL HYDROALCOOLIQUE

CONSIGNES SANITAIRES - COVID-19



**Respectez les gestes
barrières et soyez
attentifs à l'affichage
mis en place**

RESPECT DES GESTES BARRIÈRES



Rester à distance de toute personne qui tousse ou éternue

Ne pas toucher ses yeux, son nez ou sa bouche

**En cas de toux ou d'éternuement, se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude
ou avec un mouchoir**

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

**Rester chez soi en cas de fièvre et symptômes (toux, difficultés à respirer...) et
consulter un médecin. Prévenir le service concerné par téléphone au préalable**

Respecter les indications des autorités sanitaires locales

SECTION DISCIPLINAIRE DÉCRET

Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

NOR: MENT9202523D - Version consolidée au 9 octobre 2008

TITRE IV : DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES AUX USAGERS

Article 40

Modifié par Décret n°2001-98 du 1 février 2001 - art. 20 JORF 4 février 2001

Les sanctions disciplinaires applicables aux usagers des établissements publics d'enseignement supérieur sont :

- 1°- L'avertissement ;
- 2°- Le blâme ;
- 3° - L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans.
Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4° - L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° - L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans.
- 6° - L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription entraîne la nullité de l'inscription.

Toute sanction prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve correspondante.

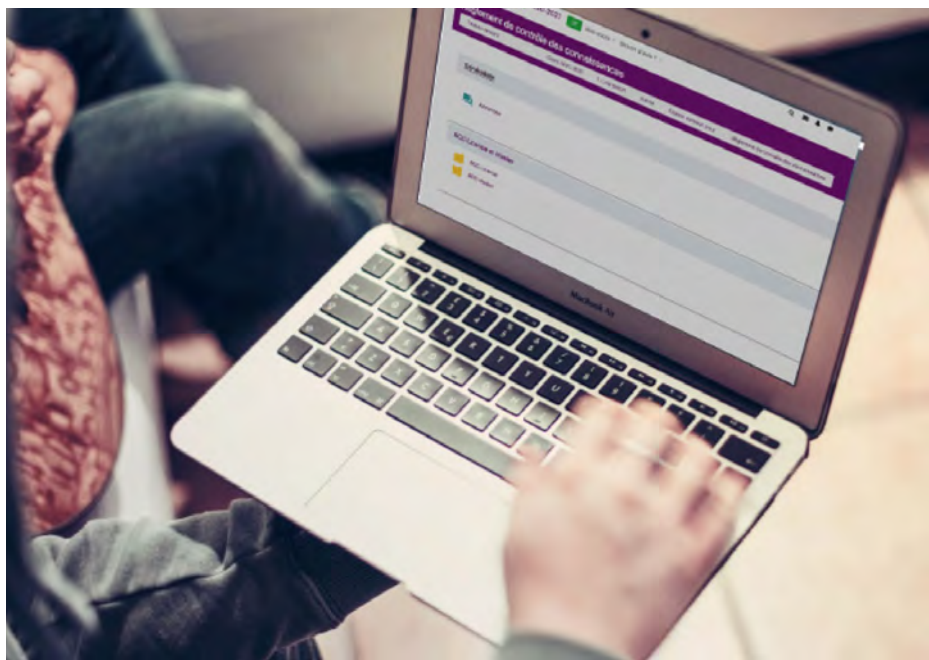
L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La juridiction disciplinaire décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours.

Les sanctions prévues au 3° du présent article sans être assorties du sursis ainsi qu'aux 4°, 5°, et 6° entraînent en outre l'incapacité de prendre des inscriptions dans le ou les établissements publics dispensant des formations post-baccalauréat et de subir des examens sanctionnant ces formations.

RÈGLEMENT CONTRÔLE DE CONNAISSANCE

**Retrouvez le Règlement de contrôle des connaissances
sur la plateforme cours :**

<https://cours.u-cergy.fr/course/view.php?id=13223>



ARRÊTÉ RELATIF À LA PROCÉDURE EN CAS DE RECOURS GRACIEUX ET DE DEMANDE DE CONTRÔLE TERMINAL

**Vu le règlement de contrôle des connaissances de l'UFR DROIT,
vu les statuts de l'UFR DROIT
Le doyen de la Faculté de droit arrête :**

Article 1 :

En cas de recours gracieux relatif aux examens, la demande doit être déposée à l'administration dans les 15 jours de l'affichage des résultats dans les locaux de la Faculté de droit. Toute demande tardive est automatiquement rejetée.

Article 2 :

En cas de recours gracieux relatif à une décision administrative ou pédagogique, la demande doit être déposée à l'administration dans les 15 jours de la notification de la décision. Toute demande tardive est automatiquement rejetée.

Article 3 :

En cas de demande de contrôle terminal, la demande doit être déposée à l'administration dans les 15 jours de la date du premier cours magistral de chaque semestre. Toute demande tardive est automatiquement rejetée.

Article 4 :

Dans tous les cas, la demande doit être exclusivement faite au moyen d'une lettre écrite, accompagnée de toutes les pièces justificatives, et déposée au secrétariat pédagogique de l'année concernée. En cas de dossier incomplet ou de non-respect de cette procédure, la demande sera automatiquement rejetée.

Article 5 :

La décision est notifiée à l'étudiant par l'administration dans les trois jours (ouvrables) de la date de la décision.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Faculté de droit.

Article 7 :

Le responsable administratif de la Faculté de droit est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy,
Doyenne de la Faculté de droit



ARRÊTÉ N°2016-22 RELATIF À L'UTILISATION DES ORDINATEURS PORTABLES, ACCÈS À INTERNET DANS LES SALLES DE COURS ET À L'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX AINSI QUE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Vu le Code de l'éducation, vu les statuts de l'UFR de droit,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation des ordinateurs portables et l'accès au
réseau internet dans les salles et amphithéâtres d'enseignement de l'UFR de droit ainsi que
l'utilisation des réseaux sociaux et des documents de travail,
Le doyen de la Faculté de droit arrête :

Article 1 : L'utilisation des ordinateurs portables dans les salles et amphithéâtres d'enseignement est soumise à l'autorisation préalable de l'enseignant responsable du cours magistral ou de la séance de travaux dirigés.

Article 2 : L'utilisation de téléphones portables, à quelque titre que ce soit, dans les salles de cours et les amphithéâtres est formellement interdite durant les enseignements.

Article 3 : L'utilisation du réseau internet à partir des points d'accès Wifi pendant le déroulement des enseignements est formellement interdite, sauf autorisation spéciale de l'enseignant à des fins pédagogiques.

Article 4 : En cas d'inobservation de ces règles, l'enseignant peut prendre les mesures nécessaires : confiscation du matériel jusqu'à la fin de la séance, exclusion de la salle d'enseignement, saisine du doyen.

Article 5 : Toute référence nominative au personnel administratif ou enseignant de la Faculté de droit sur les réseaux sociaux est formellement interdite.

Article 6 : La mise en ligne d'images ou de vidéos impliquant le personnel administratif ou enseignant, sans l'autorisation préalable des intéressés, est formellement interdite.

Article 7 : Le commerce des notes de cours ou des documents de travail mis en ligne à l'attention des étudiants de la Faculté de droit est formellement interdit.

Article 8 : En cas d'inobservation de ces règles, le doyen saisit la section disciplinaire et en informe, si nécessaire, le président de l'Université afin qu'il soit donné suite.

Article 9 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Faculté de droit.

Fait à Cergy,
Doyenne de la Faculté de droit



CY Cergy Paris Université
Site des Chênes 1, 33 boulevard du port 95011 Cergy-Pontoise Cedex